

MESURE DE CONSERVATION 30/X¹
Câbles de contrôle des filets

L'utilisation de câbles de contrôle des filets sur les navires de pêche dans la zone de la Convention de la CCAMLR est interdite dès la saison de pêche 1994/95.

¹ Ne s'applique pas aux eaux adjacentes aux îles Kerguelen et Crozet.